



THE ViiV HEALTHCARE POSITIVE ACTION (GLOBAL) FUND

Appel à projets – Momentum Stigmatisation et Discrimination – 2026

Renforcement d'interventions fondées sur des données probantes visant à répondre aux multiples formes de stigmatisation et de discrimination auxquelles sont confrontées les personnes vivant avec le VIH, vulnérables au VIH ou affectées par le VIH.

Pays éligibles : Bangladesh, Ghana, Sénégal, Somalie, Soudan du Sud, Pakistan, Philippines et Ouganda.

Notes d'orientation

Veillez lire attentivement ce document ; il explique les critères de candidature du ViiV Healthcare Positive Action Fund et ce que vous devez inclure dans votre demande de financement. Veuillez vérifier que votre candidature reflète clairement ces orientations.

Appel à projets Momentum 2026

L'Appel Momentum 2026 est axé sur la mise à l'échelle d'interventions fondées sur des données probantes qui s'attaquent aux multiples couches de stigmatisation et de discrimination auxquelles sont confrontées les personnes vivant avec le VIH, vulnérables au VIH ou affectées par le VIH. Cette initiative s'associera à des organisations communautaires pour mettre en œuvre des programmes localement portés visant à réduire la stigmatisation et la discrimination au Bangladesh, au Ghana, au Sénégal, en Somalie, au Soudan du Sud, au Pakistan, aux Philippines et en Ouganda.

Les populations principales visées par cet appel à propositions sont celles qui sont le plus fortement et disproportionnellement touchées, notamment les personnes LGBTQI+, les personnes transgenres, les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, les travailleur·euse·s du sexe, les personnes qui consomment des drogues, les personnes en situation de handicap, les femmes et les filles, ainsi que les populations déplacées ou migrantes. Ces populations supportent souvent la charge la plus lourde du VIH ainsi qu'une stigmatisation et une discrimination multiples. Le cycle de financement vise à reconnaître les intersections où identités et vulnérabilités se recoupent.

Positive Action invite à déposer des candidatures du **12 juin 2026** (00 h 01 GMT) au **5 juillet 2026** (23 h 59 GMT) et organisera des webinaires pour fournir davantage d'informations aux candidats pendant la période de candidature. Participez au webinaire du **19 juin 2026** (09 h 00 GMT) via ce lien et/ou à celui du **25 juin 2026** (13 h 00 GMT) via ce lien

Informations sur le cycle de financement

Financement disponible et durée de financement

Des subventions allant jusqu'à 100 000 £ par an sur trois ans, soit jusqu'à 300 000 £ sur une période de trois ans, seront accordées. Positive Action examinera également les candidatures demandant moins de 100 000 £ par an sur trois ans. Les candidats sont encouragés à proposer un budget approprié à l'ampleur et à la portée de leurs activités.

Vous pouvez demander moins de 300 000 £ si votre revenu annuel ne vous permet pas de demander le montant total disponible (mais pas moins de 150 000 £ sur trois ans, afin de garantir un changement significatif).

Système de gestion des subventions Positive Action en ligne

Veillez soumettre votre candidature via CyberGrants, le système de candidature en ligne de ViiV Healthcare Positive Action.

Veillez ne pas envoyer de candidatures par e-mail à ViiV Healthcare, aux membres du personnel de Positive Action ou aux boîtes de messagerie de Positive Action. Nous accepterons uniquement les candidatures soumises via le système de candidature en ligne. Si vous avez des difficultés d'accès au système en ligne ou des questions, veuillez consulter la FAQ sur le site web de Positive Action et/ou contacter la boîte de messagerie Positive Action:

PA.GeneralEnquiries@viivhealthcare.com

Remplir votre candidature

Le formulaire de candidature vous demande de décrire les projets existants, fondés sur des données probantes, qui démontrent l'efficacité d'interventions axées sur la prise en charge de multiples couches de stigmatisation et de discrimination auxquelles sont confrontées les personnes vivant avec le VIH, vulnérables au VIH ou affectées par le VIH. Ce financement vise à permettre une mise à l'échelle durable de la ou des interventions fondées sur des données probantes que votre organisation propose de mettre en œuvre.

La candidature doit décrire les travaux antérieurs et l'expérience de votre organisation concernant la manière dont vous répondrez aux problématiques rencontrées par les populations disproportionnellement touchées, en particulier celles qui subissent une stigmatisation et une discrimination multiples dans l'accès aux services liés au VIH et à des services d'accompagnement plus larges. Elle doit préciser ce que vous cherchez à accomplir et vos capacités à répondre aux barrières qui affectent ces populations dans votre contexte. Accordez une attention particulière, le cas échéant, à la description des besoins spécifiques aux intersections entre identité et vulnérabilité.

Vous devrez compléter un budget détaillé et un plan de travail. Veuillez-vous assurer de remplir intégralement le formulaire de candidature, le budget et le modèle de plan de travail afin de garantir que votre soumission répond aux critères de l'appel à projets.

Date limite : toutes les candidatures doivent être reçues au plus tard le **5 juillet 2026 à 23 h 59 GMT** pour être examinées par le Comité consultatif stratégique et technique de Positive Action (SA & TRC).

Le SA & TRC évaluera les aspects suivants de la candidature :

- **Contexte** : vue d'ensemble claire du contexte relatif au domaine thématique ciblé ; le SA & TRC recherche des données et des preuves

explicités en lien avec le contexte local et la riposte au VIH pour le domaine thématique concerné.

- **Réponse aux lacunes** : le SA & TRC recherche des interventions ciblées qui répondront aux lacunes identifiées dans le domaine thématique, et qui contribueront à la riposte au VIH.
- **Engagement communautaire** : Positive Action considère que l'engagement des communautés concernées et locales est essentiel pour s'attaquer aux déterminants des inégalités en matière de santé et de conditions de vie. Le SA & TRC accorde une importance particulière à la manière dont la candidature a impliqué et/ou impliquera les communautés ciblées dans la conception, la mise en œuvre et le suivi du projet, y compris la rémunération des pairs éducateurs/animateurs.
- **Objectifs et activités réalistes** : le SA & TRC examine le détail des activités pour s'assurer qu'elles permettront de répondre aux objectifs énoncés et d'atteindre le but global du projet proposé.
- Le SA & TRC cherche à identifier des stratégies fondées sur des données probantes qui sont en phase d'expansion, en mettant l'accent à la fois sur la durabilité et sur des plans de transition concrets. Il est essentiel de démontrer un partenariat avec le ministère de la Santé ou l'autorité compétente, y compris une claire alignement sur les politiques, stratégies, lignes directrices et priorités nationales en matière de VIH. Il est également important d'expliquer comment les services seront maintenus après la fin du soutien externe et à l'issue du projet.
- **Durabilité et intégration au système de santé** : le SA & TRC recherche des approches fondées sur des données probantes qui sont mises à l'échelle, avec un accent clair sur la manière dont ces interventions seront durables ainsi que sur l'existence de plans de transition mesurables. Il est essentiel de démontrer comment les services seront maintenus après la fin du soutien externe, y compris comment les participantes au projet continueront d'accéder aux services des structures de santé locales.
- **Rapport coût-efficacité et optimisation des ressources** : le SA & TRC accorde une grande importance au budget, en examinant la faisabilité de la mise en œuvre et le rapport coût-efficacité.

Si votre candidature est retenue, son contenu sera partagé avec notre partenaire, la Charities Aid Foundation (CAF), qui réalisera la vérification préalable (due diligence) et procédera au paiement. Dans le cadre de ce processus, des informations complémentaires pourront être demandées. Vous serez contacté le cas échéant. Vous devrez également accepter les conditions générales de CAF. Les données collectées dans le formulaire de candidature leur seront transmises.

Contexte de l'Appel Momentum

Contexte mondial

Les estimations 2025 d'ONUSIDA et de l'OMS indiquent qu'environ 40,8 millions de personnes vivaient avec le VIH en 2024 dans le monde et qu'environ 1,3 million de personnes ont acquis une infection à VIH au cours de cette année, soulignant que le VIH demeure un défi majeur de santé publique malgré plusieurs décennies de progrès¹. Bien que des avancées significatives aient été réalisées vers les objectifs 95-95-95, les progrès restent inégaux. En 2024, on estime que 87 % des personnes vivant avec le VIH connaissaient leur statut sérologique, 77 % avaient accès à un traitement antirétroviral et 73 % avaient atteint la suppression virale, ce qui reste en-deçà des objectifs 95-95-95 et laisse des millions de personnes de côté.

La stigmatisation et la discrimination sapent directement les objectifs mondiaux de lutte contre le VIH en créant la peur du jugement, de l'exclusion sociale ou de poursuites juridiques, ce qui dissuade les personnes, en particulier celles issues des populations disproportionnellement touchées, d'accéder aux services ou de rester engagées dans les soins ; cela affaiblit en fin de compte l'efficacité et la portée des ripostes au VIH. La stigmatisation et la discrimination entravent chaque étape des programmes VIH, depuis la prévention (par exemple, l'adoption de la PrEP) jusqu'au dépistage, au lien aux soins, à l'observance du traitement et à la suppression virale².

Définie dans la Stratégie mondiale d'ONUSIDA contre le sida, la **Déclaration politique de 2021 sur le VIH et le sida : Mettre fin aux inégalités et amorcer la fin du sida d'ici 2030** (la « Déclaration 2021 ») reflète les preuves selon lesquelles des environnements juridiques et politiques plus protecteurs et habilitants au sein d'un pays sont directement corrélés à une prévalence plus faible du VIH dans les populations disproportionnellement touchées. La Déclaration 2021 fixe trois objectifs principaux : « moins de 10 % des pays disposent de cadres juridiques et politiques punitifs qui refusent ou limitent l'accès aux services » ; « moins de 10 % des personnes vivant avec le VIH (PVVIH) et des populations clés subissent la stigmatisation et la discrimination » ; « moins de 10 % des femmes, des filles, des PVVIH et des populations clés subissent des inégalités de genre et des violences ». Cependant, les progrès vers ces objectifs sont très en retard³.

De nombreux gouvernements ne fournissent pas suffisamment de services liés au VIH ni de protections pour les personnes vivant avec le VIH, vulnérables au VIH ou affectées par le VIH, ou pour celles confrontées à la stigmatisation, à la discrimination et à la violence liées au VIH⁴.

L'**Indice de stigmatisation 2.0**⁵ met en évidence la persistance de la stigmatisation et de la discrimination parmi les PVVIH : 84,8 % des répondantes étaient d'accord avec au moins une affirmation indiquant une stigmatisation intériorisée, et 23,6 % ont rapporté une ou plusieurs expériences de stigmatisation et de discrimination en raison de leur statut sérologique.

La stigmatisation et la discrimination sont complexes et peuvent prendre de nombreuses formes. Au-delà de la discrimination structurelle et de la discrimination dans les établissements de santé, la stigmatisation intériorisée (auto-stigmatisation) ou la stigmatisation avérée (interpersonnelle) peut également constituer un obstacle à la riposte au VIH, les personnes pouvant se désengager des soins en raison d'un faible sentiment d'estime de soi ou de la peur du rejet par la communauté. Cette complexité souligne la nécessité majeure de s'attaquer à la stigmatisation et à la discrimination pour renforcer la riposte au VIH

Contexte régional

Contexte régional

En Afrique subsaharienne, qui continue de porter la plus grande charge mondiale du VIH dans le cadre d'une épidémie plus généralisée, les adolescentes et jeunes femmes (AGYW) représentent 63 % des nouvelles infections⁶. Les AGYW sont souvent découragées de rechercher un soutien en raison de multiples facteurs sociétaux et sociaux, notamment les inégalités de genre et les violences basées sur le genre ; ces facteurs peuvent être encore exacerbés pour les AGYW se situant à l'intersection d'autres identités, telles que les travailleuses du sexe ou les personnes déplacées/migrantes. L'application de lois punitives empêche

également les personnes issues d'autres groupes disproportionnellement touchés de rechercher des soins par crainte de criminalisation.

Dans la région Asie-Pacifique, l'épidémie de VIH tend à être plus concentrée au sein de certaines populations. Les barrières liées à la stigmatisation affectent de manière particulièrement aiguë les populations déjà disproportionnellement touchées, notamment les travailleur·euse·s du sexe, les jeunes hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes (HSH), les personnes transgenres et les personnes qui consomment des drogues injectables. La peur de la discrimination de la part des professionnelles de santé, de la famille ou des autorités conduit de nombreuses personnes à retarder le dépistage ou le traitement.

Impact de la stigmatisation et de la discrimination multiples

Les groupes stigmatisés et discriminés sont disproportionnellement touchés par le VIH. Le Funders Concerned About Aids (FCAA) estime que ces populations représentent plus de la moitié des nouvelles infections dans le monde et 80 % des nouvelles infections en dehors de l'Afrique subsaharienne⁷. Cela s'explique en grande partie par les multiples couches de stigmatisation et de discrimination auxquelles ils sont confrontés à l'intersection d'identités marginalisées.

Par exemple, la stigmatisation liée au VIH peut être exacerbée lorsqu'elle se combine avec la stigmatisation ou la discrimination que subissent les personnes du fait d'autres dimensions de leur identité, telles que la race ou l'ethnicité, l'identité ou l'expression de genre, l'orientation sexuelle, l'usage de drogues, le handicap ou d'autres caractéristiques identitaires.

Les travailleur·euse·s du sexe, les personnes qui consomment des drogues, les HSH et les personnes transgenres déclarent souvent des niveaux plus élevés de stigmatisation interne et externe que d'autres PVVIH⁵. Cependant, les femmes et les filles, les enfants, les jeunes, les personnes déplacées et les personnes en situation de handicap font également face à une stigmatisation et à une discrimination multiple, qui constituent des obstacles à l'accès aux soins liés au VIH.

Une crise mondiale du financement qui s'aggrave et un mouvement mondial grandissant anti-droits contribuent à institutionnaliser davantage la stigmatisation et la discrimination, entravant ainsi la riposte mondiale au VIH. L'application de lois et de politiques punitives est responsable de cette institutionnalisation accrue de la stigmatisation et de la discrimination. Plus de 67 pays dans le monde continuent de criminaliser certains aspects des relations entre personnes de même sexe⁸ ; plus de 9 pays criminalisent certaines formes d'expression de genre⁸ ; 68 % des pays criminalisent le travail du sexe⁹ ; 156 pays criminalisent la non-divulgaration, l'exposition ou la transmission du VIH¹⁰.

Ciblage de la proposition Momentum

Focus de l'appel : Positive Action invite à soumettre des propositions visant la mise à l'échelle d'interventions communautaires fondées sur des données probantes, qui s'attachent à répondre aux multiples couches de stigmatisation et de discrimination auxquelles sont confrontées les personnes vivant avec le VIH, vulnérables au VIH ou affectées par le VIH. Cette initiative s'associera à des organisations communautaires pour mettre en œuvre des programmes localement portés afin de réduire la stigmatisation et la discrimination par le biais

d'approches locales aux Philippines, au Bangladesh, au Pakistan, au Soudan du Sud, en Ouganda, en Somalie, au Sénégal et au Ghana.

Votre projet doit impérativement être centré sur la mise à l'échelle ou la réplique d'interventions fondées sur des données probantes qui répondent aux multiples couches de stigmatisation et de discrimination auxquelles sont confrontées les personnes vivant avec le VIH, vulnérables au VIH ou affectées par le VIH. Les candidats doivent expliciter les preuves issues de la mise en œuvre antérieure de ces interventions.

Positive Action souhaite soutenir le développement d'interventions communautaires existantes, fondées sur des données probantes et menées par les communautés, qui démontrent leur efficacité **dans au moins trois des quatre domaines de travail décrits ci-dessous**. Veuillez noter que le domaine de travail 1 et le domaine de travail 4 (sur la durabilité et l'intégration au système de santé) sont **obligatoires**.

Domaine de travail 1 (obligatoire)

Mise à l'échelle d'interventions communautaires de réduction de la stigmatisation afin de répondre aux multiples couches de stigmatisation et de discrimination auxquelles sont confrontées les personnes vivant avec le VIH, vulnérables au VIH ou affectées par le VIH dans leur contexte. Ce domaine de travail peut inclure des approches communautaires et/ou en milieu de soins visant à réduire la stigmatisation, la discrimination et la peur associées à l'accès aux services de santé liés au VIH et aux services de santé connexes, en renforçant la confidentialité et la confiance dans la prestation des services, en améliorant la compétence culturelle, la réactivité et la qualité globale des soins au sein des établissements de santé et des plateformes communautaires.

Domaine de travail 2

Accompagner les PVVIH dans le parcours allant de la stigmatisation intériorisée à un fort sentiment d'estime de soi. Ce domaine de travail doit se concentrer sur la création d'espaces sûrs où les PVVIH peuvent réfléchir à la stigmatisation intériorisée, la remettre en question, renforcer leur confiance et affirmer leur dignité et leur valeur. Les interventions peuvent inclure un soutien émotionnel et psychosocial assuré par des pairs ou des « patients experts », afin de renforcer l'estime de soi et de soutenir des stratégies d'adaptation saines.

Domaine de travail 3

S'attaquer aux lois et politiques qui renforcent la stigmatisation et la discrimination. Ce domaine de travail doit se concentrer sur les lois et politiques stigmatisantes qui affectent négativement les populations disproportionnellement touchées ciblées par ce cycle de financement. Il peut s'agir par exemple de plaider en faveur de réformes législatives et politiques, de travailler avec les forces de l'ordre pour garantir la bonne interprétation des lois qui protègent les personnes vivant avec le VIH ou d'autres groupes marginalisés confrontés à une stigmatisation et à une discrimination multiple, ainsi que d'informer ces populations sur leurs droits juridiques.

Domaine de travail 4 (obligatoire)

Durabilité et intégration au système de santé. Ce domaine de travail doit promouvoir des résultats durables et mesurables et expliquer clairement comment l'intégration sera soutenue, par exemple via l'élaboration de plans de

transition bien définis. Il peut inclure l'intégration de la sensibilisation, de la réduction de la stigmatisation et de la discrimination, et des approches fondées sur les droits humains dans les programmes de formation des prestataires de soins de santé ou des groupes communautaires, en vue de réduire durablement la stigmatisation et la discrimination. Ces démarches contribueront à assurer la poursuite de la réduction de la stigmatisation et de la discrimination après la fin du projet.

Bien que Positive Action ne finance pas directement les gouvernements, les interventions proposées par les candidats doivent compléter les stratégies et priorités nationales en matière de VIH.

Principes clés de ViiV Healthcare Positive Action

Cette subvention ne doit pas être utilisée pour l'achat ou la promotion de médicaments délivrés uniquement sur ordonnance (y compris les médicaments pour le traitement et/ou la prévention du VIH).

Cette subvention ne doit pas être utilisée pour la publicité de médicaments délivrés uniquement sur ordonnance (y compris les médicaments pour le traitement et/ou la prévention du VIH) auprès du grand public, y compris les organisations de patientés.

Si le ou la bénéficiaire discute des produits ViiV et/ou des produits d'autres entreprises dans un quelconque forum, il/elle doit veiller à ce que cette discussion soit équilibrée et objective pour tous les produits et ne donne pas une place disproportionnée aux produits de ViiV au point qu'elle puisse être considérée comme promotionnelle (par exemple, si ViiV est la seule entreprise disposant d'un produit approuvé pour la prévention dans un pays donné, ou si son médicament est le seul disponible pour la prévention et/ou le traitement dans ce pays, le ou la bénéficiaire devra soigneusement évaluer si toute communication publique mentionnant le produit ViiV pourrait être considérée comme promotionnelle. De même, ViiV s'attend à ce que le ou la bénéficiaire soit également responsable de l'évaluation de toute loi ou réglementation locale pouvant interdire la mention de produits spécifiques dans des supports destinés au public).

Le ou la bénéficiaire doit en permanence exercer toutes les activités menées dans le cadre de ce projet avec toute la diligence professionnelle, la compétence et le soin requis, et en stricte conformité avec toutes les lois et réglementations applicables.

Points clés pour cet Appel à projets Momentum

Votre candidature doit décrire précisément comment vous aborderez au moins trois des domaines de travail décrits ci-dessus, et en particulier ce que vous allez mettre à l'échelle pour réduire la stigmatisation et la discrimination envers les populations disproportionnellement touchées. Veuillez noter que le domaine de travail 1 et le domaine de travail 4 sont obligatoires.

Critères de financement

1. Qui peut candidater?

Les organisations non gouvernementales et les organisations communautaires sont essentielles pour impulser le changement au niveau communautaire, en raison de leurs liens étroits avec les populations les plus touchées, ou de leur

représentation de ces populations. Positive Action accorde une importance particulière à la localisation et aux partenariats équitables, en cohérence avec les principes de l'agenda de décolonisation. Nous privilégions la collaboration avec des organisations dirigées localement – en particulier celles ancrées au sein des communautés affectées – et encourageons les partenariats qui favorisent activement l'appropriation locale, le leadership et la prise de décision au niveau local. Cet engagement est essentiel pour garantir des interventions durables et culturellement pertinentes.

2. Mise à l'échelle

Votre projet doit impérativement se concentrer sur la mise à l'échelle ou la réplification d'interventions dont l'efficacité dans la réduction de la stigmatisation et de la discrimination a été démontrée. Il doit s'appuyer sur un projet existant ou récemment achevé. **Il ne peut pas s'agir d'un projet nouveau ou pilote.**

3. Focus communautaire

Positive Action considère que l'engagement des communautés affectées et des communautés locales est essentiel pour s'attaquer aux déterminants des inégalités de santé et de conditions de vie. Positive Action cherche donc à promouvoir des réponses communautaires qui agissent au niveau des croyances, des attitudes et des comportements pour améliorer la santé et les droits au sein des communautés.

La participation et l'engagement communautaires sont des exigences obligatoires pour toutes les subventions Positive Action : votre proposition doit démontrer comment votre groupe cible / les bénéficiaires de soins sont impliqués dans votre projet.

Calendrier

Le processus de candidature, d'examen et de subvention Positive Action peut prendre jusqu'à trois mois. Le tableau ci-dessous présente le calendrier indicatif d'examen pour cet appel

Ouverture du cycle Momentum Stigmatisation et Discrimination	12 juin 2026
Webinaire 1	19 juin 2026
Webinaire 2	25 juin 2026
Clôture du cycle de financement Momentum Pédiatrie	5 juillet 2026
Comité consultatif stratégique et technique (SA&TRC)	Semaine du 20 juillet 2026
Comité des subventions et dons Positive Action	Semaine du 10 août 2026
Validation des candidatures recommandées	Semaine du 17 août 2026
Décision finale et contractualisation	Semaine du 7 septembre 2026

Veillez noter que ces dates sont indicatives

Orientations générales

Votre organisation

Positive Action vise à établir des partenariats avec les communautés affectées par le VIH et le sida. Pour ce cycle de financement, nous accueillons les consortiums ou les partenariats avec des organisations nationales ou communautaires à but non lucratif qui représentent, travaillent avec ou défendent les communautés affectées.

Montant et durée de la subvention

Le montant de la subvention peut aller jusqu'à 100 000 £ par an, pour un maximum de 300 000 £ sur trois ans. Positive Action examinera également les candidatures qui demandent moins de 100 000 £ par an sur trois ans.

Langue de la candidature

La candidature doit impérativement être soumise en **anglais**. Toute candidature soumise dans une autre langue que l'anglais ne sera pas examinée.

Utilisation de l'intelligence artificielle

Les candidatures sont encouragées à soumettre des candidatures qui reflètent clairement leur propre voix, leur expérience, leurs apprentissages et leur approche proposée. Les outils utilisant l'intelligence artificielle peuvent être utilisés en appui (par exemple, pour aider à la relecture ou à la clarté), mais ne doivent pas être utilisés pour générer le contenu de la candidature.

Les candidatures qui ne démontrent pas clairement un portage et une rédaction au niveau organisationnel – y compris celles qui sont jugées comme fortement générées par l'IA – ne seront pas retenues pour la phase suivante d'examen.

Budget prévisionnel

Le modèle de budget intégré au formulaire de candidature en ligne vous demandera de saisir un budget détaillé. Celui-ci doit montrer les dépenses prévues pour chaque année du projet, par poste, y compris les éventuels équipements, les ressources humaines, les déplacements locaux, la formation, le suivi et l'évaluation, ainsi que la communication. Un phasage mensuel doit être indiqué.

Veillez suivre les instructions fournies dans le modèle de budget, en tenant compte des points suivants :

- Le financement ViiV ne peut représenter plus de 50 % du revenu annuel d'une organisation si celle-ci est basée dans un pays à faible revenu, à revenu intermédiaire de la tranche inférieure ou en Afrique subsaharienne.
- Pour les organisations situées dans des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure et des pays à revenu élevé, le financement ViiV ne peut représenter plus de 25 % du revenu annuel de l'organisation.
- Ce calcul sera effectué par ViiV Positive Action à partir du montant demandé pour la première année du projet, de tout financement ViiV Healthcare existant qui sera versé en 2026, et du revenu 2025 de l'organisation, basé sur les fonds sécurisés auprès de bailleurs et/ou d'autres sources de revenus sur la période de janvier à décembre 2025.

- Le revenu global de l'organisation doit inclure tout financement antérieur de ViiV Healthcare. [World Bank Country and Lending Groups – World Bank Data Help Desk](#).
- 90 % du budget du projet doit être dépensé dans le pays de mise en œuvre.
- Les frais généraux (coûts indirects) de plus de 15 % du budget total du projet ne seront pas acceptés.
- Les limites budgétaires seront strictement appliquées : veuillez ne pas demander un montant supérieur au plafond prévu pour la subvention Momentum, faute de quoi vous ne pourrez pas soumettre votre candidature.

Nous demandons que tous les budgets soient soumis en livres sterling (au taux de change en vigueur). **Vous devez inclure un budget annuel et total pour votre projet en livres sterling afin que votre candidature puisse être considérée pour un financement.**

Plan de travail

Vous devrez également compléter un plan de travail dans le cadre de votre candidature. Veuillez décrire les activités qui seront menées pour chaque domaine de travail dans le modèle fourni via le système de candidature en ligne. Les activités décrites dans le plan de travail doivent être cohérentes avec le contenu de la partie narrative de la candidature et reflétées dans le budget.

Suivi et évaluation

Veuillez noter que des indicateurs pertinents sont présélectionnés pour ce domaine thématique et seront convenus avant la contractualisation. Vous devez cependant fournir une description générale de la manière dont votre organisation mesurera l'efficacité de vos interventions.

Veuillez noter que Positive Action ne finance pas la recherche.

Validation

Si votre financement est approuvé par le comité, la validation du statut caritatif de votre organisation est requise avant la mise à disposition des fonds. Cette validation sera effectuée par la **Charities Aid Foundation (CAF)**. Veuillez consulter la FAQ pour plus de détails sur le processus de validation.

Désignation d'un contact principal

Nous demandons à toutes les organisations internationales disposant d'un bureau dans le pays où le projet sera mis en œuvre de fournir un contact principal dans ce pays. Un contact secondaire en dehors du pays peut également être indiqué.

Candidatures via le portail CyberGrants

Toutes les candidatures doivent être soumises via le portail en ligne CyberGrants. Le lien vers le formulaire de candidature est disponible sur le site web de ViiV Positive Action.

Une version téléchargeable du formulaire de candidature sera mise à disposition. Cette version peut être utilisée pour préparer votre candidature avant de la saisir et de la soumettre dans CyberGrants.